



Règlement de l'exposition Draveil du 15-23 octobre 2022

Article 1 :Lieu et date

L'exposition aura lieu au château de Villiers sis 4 rue de Villiers à Draveil du samedi 15 au dimanche 23 octobre 2022

L'exposition sera ouverte au public :

- Les samedis et dimanches de 14 heures à 18 heures
- Les autres jours de 15 heures à 18 heures

Article 2 :Participants

Tous les membres des clubs du Comité Départemental Photographique de l'Essonne (CDP91).

Dans un souci d'impartialité, les photographies des adhérents du Photo Club Draveil seront exclues de cette exposition organisée pour les clubs du CDP91.

Chaque club devra confirmer sa participation **avant le 15 septembre 2022**.

Chaque club pourra présenter au maximum 16 photos (ou équivalent cf Art.3) et ce, dans la limite de l'espace disponible d'exposition.

Article 3 :Les thèmes de l'exposition

Les thèmes de l'exposition sont :

- « **Lévitiation** » pour le thème couleur
- « **La ville la nuit** » pour le thème noir et blanc

La répartition « couleur » et « noir et blanc » est laissée à l'initiative de chaque club.

Article 4 :Format et présentation des épreuves

- Format des cadres : Maximum 30 cm x 40 cm sans verre.
- Les photos panoramiques, montées dans des cadres « panoramiques », sont acceptées.
 - Elles seront comptabilisées pour 2 photos.
 - Les cadres pour celles-ci seront au maximum des 35 cm x 95 cm sans verre.
- Format des tirages : Libre dans la limite du cadre

- Nombre de photo(ou équivalent) par club : 16
La répartition « couleur » et monochrome » est laissée à l'appréciation de chaque clubphoto.
- Les épreuves devront impérativement mentionner au dos du support : le nom du club, le nom de l'auteur et le titre de la photo.
- Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.
Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.
- Par souci d'équité, aucune information pouvant identifier le club et l'auteur de la photo sera présentesur la partie visible de la photo ou sur le cadre.

Article 5 :Bordereaux des photos

Chaque club devra impérativement remplir les bordereaux fournis (*ils sont en pièces jointes du règlement*).

A des fins d'organisation, les bordereaux de participation devront être envoyés par mail, au plus tard le **2 octobre 2022** à :

Alain MOEUF mail : moeuf.alain@wanadoo.fr

Gilbert CASTAGNA mail : castagna.gc@sfr.fr

Article 6 :Accrochage/décrochage

L'accrochage et décrochage se feront par les exposants aux dates et heures ci-dessous :

- Accrochage : le vendredi 14 octobre 2022 de 14H à 18H.
- Décrochage : le dimanche 23 octobre 2022 à l'issue de la remise des prix.

A l'issue de l'accrochage, le Photo Club de Draveil se réserve le droit de retirer de l'exposition toute photo à caractère tendancieux ou pouvant choquer les visiteurs. De même il se réserve le droit de mettre « hors vote » les photos qu'il jugera hors des thèmes.

Article 7 :Les prix

A l'issue de l'exposition plusieurs prix (*liste à titre indicatif*) seront remis pour chacun des thèmes :

- **Prix du jury**(1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}) pour le thème « Lévitiation » et pour le thème « Ville la nuit »
Un jury sera constitué à cet effet par le Photo Club Draveil.
- **Prix du public** (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}) pour le thème « Lévitiation » et pour le thème « Ville la nuit »
Pendant l'exposition, les visiteurs seront invités à voter afin de désigner « leur coup de cœur ». Ces votes débiteront dès l'ouverture de l'exposition et seront clos le dimanche 23 octobre 2022 à 17h00.

- **Prix de la ville de Draveil** pour le thème « Lévitacion » et pour le thème « Ville la nuit »

Soit un total de 14 prix est prévu pour cette exposition.

Un seul prix pourra être attribué à une photographie.

Un seul prix pourra être attribué à un photographe.

La liste des résultats des différents votes seront remis par le Photo Club Draveil au CDP91 qui se chargera de sa diffusion à l'issue de l'exposition.

Les lauréats des différents prix, s'engagent à adresser dans les plus brefs délais leur photo (*sous forme de fichier jpg*) au CDP91 (jp.coston@orange.fr) qui se chargera de sa diffusion à l'issue de l'exposition.

La remise des prix se tiendra le dimanche 23 octobre 2022, à 18h, dans la salle d'honneur du château de Villiers sis 4 rue de Villiers à Draveil.

Article 8 :Mentions légales

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

L'organisateur se réserve le droit :

- d'éliminer toute œuvre tendancieuse ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition,
- de publier dans ses supports d'information ou ceux de la mairie de Draveil, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque rétribution, *sauf dans les cas où la mention "Reproduction interdite" est inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve, et spécifiquement signalé aux organisateurs au moment de l'accrochage,*

Les auteurs des photographies devront :

- être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées ou des possesseurs des objets reproduits.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.
- Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

Article 9 :Responsabilités de l'organisateur

Le Photo Club Draveil prendra les plus grandes précautions pour préserver les épreuves présentées. Mais le Photo Club Draveil ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage qui pourrait subvenir durant l'exposition (vol, dégradations...).

Le Photo Club de Draveil ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou les dates de remise des prix et/ou le lieu de l'exposition.

Article 12 : La participation à cette exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Président du Photo Club Draveil

Calendrier

- Accord ou pas de participation : au plus tard le jeudi 15 septembre 2022
- Envoi limite des bordereaux : au plus tard le dimanche 2 octobre 2022.
- Accrochage : vendredi 14 octobre 2022 de 14h à 18h.
- Exposition : du 15 au 23 octobre 2022, de 14 h à 18 h.
- Arrêt des votes du public le dimanche 23 octobre 2022 à 17 h 00
- Remise des prix: le dimanche 23 octobre 2022 à 18 H 00
- Pot de l'amitié : après la remise des prix
- Décrochage : après la remise des prix

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Alain MOEUF (Président du Photo Club Draveil)

Tel : 07 81 59 48 60

Mail : moeuf.alain@wanadoo.fr

Gilbert CASTAGNA (Vice-Président du Photo Club Draveil)

Tel : 06 73 21 29 40

Mail : castagna.gc@sfr.fr

Pièces jointes

Bordereaux

« **Lévitacion** » pour le thème couleur

Fichier : Bordereaux Couleur Expo Draveil Oct 2022.xlsx

« **Ville la nuit** » pour le thème noir et blanc

Fichier : Bordereaux Noir et Blanc Expo Draveil Oct2022.xlsx